

Bordeaux Métropole
Rencontre régionale Grand ouest du Réseau français des villes santé de l'OMS

Intervention de Mme Anne Walryck, vice-présidente à Bordeaux Métropole, en charge de la transition écologique, énergétique et du développement durable

« L'engagement des communes et intercommunalités pour un urbanisme favorable à la santé ».

Eléments de contexte

- *Une définition*

La santé environnementale correspond à " l'ensemble des effets sur la santé de l'homme dus à ses conditions de vie (expositions liées à l'habitat et/ou expositions professionnelles par exemple, nuisances telles que le bruit ou l'insalubrité), à la contamination des milieux (eau, air, sol, etc.) et aux changements environnementaux (climatiques, ultraviolets, etc.)" - *Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), 2014*

- *Une phrase*

« Environnement d'aujourd'hui, santé de demain » - *Organisation Mondiale de la Santé (OMS)*

A l'heure d'une large prise de conscience autour du risque planétaire associé au réchauffement climatique, le lien entre santé des populations et qualité de l'environnement apparaît de plus en plus prégnant.

Impacts sur la santé des changements climatiques, actualités récurrentes concernant l'usage des pesticides, augmentation des pathologies chroniques, mobilisations citoyennes pour la transparence des informations nutritionnelles et sanitaires : les questions de santé environnementale sont au cœur des préoccupations de la population et des pouvoirs publics.

Selon le baromètre « santé environnement » mené en 2017 par l'INPES, près de la moitié de la population nationale a exprimé un intérêt pour la santé environnementale, mais aussi une forte inquiétude concernant l'évolution de sa santé.

Le constat est clair : la qualité de l'environnement joue un rôle majeur sur la santé et le bien-être de tous. Selon l'OMS, près de 13 millions de décès par an sont causés par la dégradation de la qualité de l'environnement, soit 23% de la mortalité mondiale. Ces impacts ont également un coût économique très important. A l'inverse, un environnement

préservé est source de santé, de bien-être et contribue de manière indéniable à une meilleure qualité de vie.

Les actions de Bordeaux Métropole

A travers ses compétences (qualité de l'air, de l'eau, plan de prévention du bruit dans l'environnement) et ses différents engagements (plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie 2017-2022, contrat local de santé métropolitain, conseil consultatif de gouvernance alimentaire etc..) Bordeaux Métropole s'engage à limiter l'impact des dégradations de l'environnement sur la santé et à créer une dynamique sur la thématique santé dans l'ensemble de son territoire.

Si la santé en tant que telle n'est pas une compétence statutaire de Bordeaux Métropole, sa responsabilité sociétale l'invite à s'engager sur le champ de la promotion de la santé.

Les collectivités et en premier lieu les Métropoles disposent en effet de nombreux leviers pour agir de manière transversale et intersectorielle sur les déterminants de la santé.

En cela, comme l'a montré une expertise récente de l'Agence d'urbanisme (A'URBA), Bordeaux Métropole est un déjà un acteur de la promotion de la santé à travers l'ensemble de ses politiques sectorielles : mobilités, eau, air, déchets, habitat, urbanisme, aménagement d'espaces publics, politique de la ville, espaces verts etc...

Bordeaux Métropole dispose de nombreux espaces naturels, d'un climat doux et ensoleillé et d'un riche patrimoine historique qui offrent un cadre de vie particulièrement favorable à ses habitants toujours plus nombreux.

Mais la croissance de la population est aussi synonyme de densification des logements et donc de la population et de congestion du trafic routier qui peuvent nuire à terme à la santé environnementale des habitants.

Fort de ce constat, Bordeaux Métropole promeut, à travers les politiques qu'elle déploie des actions visant à l'amélioration des conditions environnementales comme la clé pour une meilleure santé de ses habitants.

Les sources de pollution ou d'exposition susceptibles de concourir à l'altération de la santé des individus sont multiples. Les actions décrites ci-dessous ne se veulent pas exhaustives mais sont autant d'illustrations de la politique métropolitaine en matière de santé-environnement.

La qualité de l'air

L'exposition chronique de la pollution de l'air est à l'origine d'environ 48 000 décès prématurés par an en France (Rapport 2016 de Santé Publique France). La pollution de l'air est ainsi plus meurtrière que les accidents de la route et les suicides.

Sur le territoire métropolitain on estime à 150 le nombre de décès par an qui pourraient être évités à long terme si les niveaux moyens annuels de particules fines étaient amenés au seuil de 10 microgrammes par m³.

La qualité de l'air est une nouvelle compétence métropolitaine issue de la loi MAPTAM.

Pour la Métropole, la compétence qualité de l'air consiste en la mise en œuvre de :

- La surveillance et le contrôle du respect des valeurs réglementaires, et l'amélioration des connaissances
- La lutte contre la pollution atmosphérique et la réduction des émissions de polluants en lien avec les compétences de la métropolitaines
- La prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de planification (PCAET, PLU3.1), et dans l'aménagement du territoire.

Le **plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie**, reflet de l'ambition de Bordeaux Métropole sur le terrain du développement durable, a par ailleurs identifié l'amélioration de la qualité de l'air comme une des actions stratégiques pour concilier santé et milieu urbain dense.

Si sur l'agglomération bordelaise la qualité de l'air est globalement bonne cependant, des points de vigilance existent autour de certains polluants : les dioxydes d'azote émis majoritairement par le trafic urbain, et les particules fines (PM10) dont les sources sont plus variées : chauffage au bois, trafic et industrie.

Pour réduire le trafic routier, Bordeaux métropole investit massivement pour le développement et la promotion des modes actifs de déplacements (vélo, marche) grâce notamment à l'adoption d'un nouveau plan et la réservation du pont de pierre aux modes actifs et aux transports en commun. La collectivité développe également l'électro-mobilité sur son territoire avec le déploiement de bornes de charge rapide et l'aide à l'équipement en bornes de charge pour les flottes d'entreprises, tout en étant également directement propriétaire d'une importante flotte de véhicules propres et à faibles émissions ;

Enfin la Métropole a intensifié ses actions de promotion du covoiturage et de l'autopartage, et mis en place des expérimentations innovantes de covoiturage de courte distance.

La réalisation d'une Carte Stratégique Air a permis de cerner les principales zones problématiques en termes de qualité de l'air. Cette carte va nous permettre de préciser les zones prioritaires où des actions d'urbanisme pourraient être mises en œuvre afin de limiter l'exposition de la population à la pollution de l'air.

Le contrat local de santé métropolitain

Issu de la Loi Hôpital Patients, Santé et Territoires, le contrat local de santé métropolitain est coordonné par Bordeaux métropole en partenariat avec l'Agence régionale de santé

Nouvelle Aquitaine ; ses orientations stratégiques ont été définies avec les 28 communes de la métropole et ses partenaires institutionnels. Un plan d'action structuré autour de 5 axes thématiques et composé de 21 fiches actions a été tout récemment validé. Celui-ci met notamment en avant la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement, la lutte contre les espèces invasives et l'exigence d'un aménagement de l'espace métropolitain impactant positivement les déterminants de santé. Il invite à systématiser des démarches innovantes qui ont été menées sur le territoire telles que les Evaluations d'Impact sur la Santé (EIS)

Lors du processus d'élaboration d'un projet d'aménagement urbain par exemple ou d'une politique, la démarche d'EIS constitue une aide à la décision. Elle a pour objet d'identifier, à l'aide d'informations scientifiques et contextuelles, les éléments qui pourraient avoir des effets favorables ou défavorables sur la santé de la population et des sous-groupes qui la composent et en particulier les plus vulnérables.

L'alimentation

Le 19 mai 2017, Bordeaux Métropole a acté la création du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD). Son lancement officiel s'est tenu le 19 octobre 2017 en présence de 130 acteurs du territoire (publics, privés et associatifs).

La création du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole représente une innovation en France : il s'agit en effet de la première instance française de concertation territoriale dédiée à l'alimentation à l'échelle d'une métropole. Elle s'inspire des Food Policy Councils anglo-saxons, reconnus pour leur capacité à fédérer des citoyens dans le but de promouvoir l'alimentation durable dans les politiques publiques menées par les villes.

Le CCGAD a été créé pour une période expérimentale de trois ans, visant à définir son positionnement, sa gouvernance et ses modalités d'action.

Portée par Bordeaux Métropole le CCGAD poursuit trois grandes missions :

- Garantir la place des enjeux de l'alimentation dans la stratégie métropolitaine ;
- Favoriser la complémentarité des compétences entre échelons administratifs et acteurs du système alimentaire ;
- Valoriser les initiatives existantes, les mettre en réseau et accompagner la création de projets collectifs.

Ces missions ont pour ambition de créer une action cohérente sur le territoire, de faciliter la relocalisation du système alimentaire et ainsi rendre accessible à tous à une alimentation saine, durable et de qualité.

Le diagnostic territorial et les ateliers organisés avec les différentes parties prenantes du système alimentaire local ont permis d'amorcer des réflexions et d'identifier collectivement les enjeux agricoles et alimentaires du territoire, tout en recensant les actions déjà portées par Bordeaux Métropole dans ce domaine.

Les visions et priorités du CCGAD s'inscrivent dans un cadre réglementaire plus large, et permettent à l'instance d'être en cohérence avec les ambitions nationales, européennes et internationales en faveur de l'alimentation durable.

Les changements climatiques

Les effets sur la santé du changement climatique sont nombreux et concernent des maladies fréquentes : maladies respiratoires, cardio-vasculaires, allergies, cancers, etc...

On distingue les effets directs en lien avec des événements climatiques extrêmes comme les canicules, les inondations et des effets indirects (accroissement des maladies allergiques, modification de la distribution de certains vecteurs comme le moustique tigre).

Le changement climatique agit comme un déterminant de santé à part entière susceptible d'agir ou d'amplifier les autres déterminants.

L'un des effets très visibles du changement climatique sur notre territoire concerne le phénomène des îlots de chaleur urbain (ICU).

Confrontée à un allongement avéré des périodes de fortes chaleurs et à une nécessaire adaptation au changement climatique, Bordeaux Métropole a réalisé dès 2014, dans le cadre de son Agenda 21, une étude diagnostic sur les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains de son territoire.

Les ICU se manifestent par une augmentation relative des températures, par rapport à la périphérie urbaine, mais aussi par des teneurs en polluants plus élevées. Les ICU ont des conséquences sur la santé (problèmes respiratoires) et participent à l'aggravation de crises sanitaires lorsqu'ils sont combinés à des épisodes caniculaires. Ces épisodes vont se multiplier dans les prochaines années, d'où l'importance d'engager urgemment des mesures de lutte contre les ICU.

L'étude réalisée a consisté à identifier et caractériser les ICU et les IFU sur la Métropole, grâce à des données climatologiques et de télédétection spatiale et la réalisation d'une campagne de mesures estivales.

Huit sites pilotes ont également été sélectionnés afin d'approfondir la démarche au travers de cas concrets. Enfin des préconisations ont été proposées au travers de fiches actions. Ces mesures, curatives et préventives, portent sur la place de la végétation et de l'eau en ville, ainsi que sur l'aménagement, l'architecture... A ce jour, les fiches actions sont en cours d'application, avec les directions de la Métropole concernées.

Par ailleurs une approche innovante et expérimentale de calcul et d'estimation de l'impact sur les ICU des surfaces à aménager selon leur nature a été réalisée. Un outil de suivi de l'impact prévisible des aménagements urbains sur les IFU / IFU a été créé (SCORE ICU). Concrètement, deux scores compris entre 0 et 1 peuvent être calculés par l'outil (un pour l'état initial et un après réalisation des aménagements), montrant l'impact des aménagements sur le confort climatique et permettant d'orienter le choix des aménagements définitifs pour améliorer le confort estival des usagers.

Le bruit

L'action 23 du plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie porte sur la dimension sonore. Elle y promeut une prise en compte conjointe des problématiques de lutte contre les nuisances sonores avec d'autres thématiques en lien avec la santé environnementale, notamment celles de la qualité de l'air et de la nature en ville.

Au-delà de la lutte contre le bruit, elle invite également à la prise en compte des sons et le travail sur les paysages sonores dans l'aménagement de la ville. L'action 23 se traduira dès le printemps 2019 dans la validation de la stratégie métropolitaine en matière de lutte contre le bruit et en faveur de la valorisation des paysages sonores.

Enjeux et perspectives pour le territoire métropolitain

Les enjeux en santé environnementale pour un territoire attractif comme celui de Bordeaux Métropole marqué par un important accroissement démographique sont multiples.

Il s'agit d'abord de promouvoir un cadre de vie favorable à la santé et adapté aux caractéristiques de notre territoire : il nous faut encore davantage concevoir l'aménagement urbain comme un levier d'action sur la santé des habitants

Il est également nécessaire d'informer, de sensibiliser et d'agir autour des risques émergents telles que ceux liés aux nouvelles technologies (nanomatériaux, biotechnologies, objets connectés) ou aux perturbateurs endocriniens, qui présentent des risques sur lesquels les incertitudes scientifiques restent encore importantes.

Il est enfin nécessaire de permettre à chaque habitant d'être acteur de sa santé par le partage de la connaissance sur la santé environnementale qui est aussi l'affaire de tous dans ses actes quotidiens : consommation, alimentation, mobilité, etc...

Enfin, il nous faut continuer à expérimenter, évaluer et faire évoluer nos pratiques pour prévenir l'exposition de la population aux facteurs de risques environnementaux.

La santé environnementale questionne aussi nos organisations et nos modes de faire puisque sa promotion implique la mise en œuvre de démarches transversales et multisectorielles de promotion de la santé par l'environnement et le cadre de vie.

Les métropoles sont donc aujourd'hui au premier plan pour mobiliser des politiques ambitieuses en faveur d'objectifs de santé pour tous et garantir l'accès aux aménités naturelles et urbaines (espaces verts, zones de calmes, îlot de fraîcheur, services de proximité...), qui déterminent significativement la santé et le bien-être des individus.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole veillera d'ici fin 2019 à renouveler son engagement auprès du réseau des villes santé OMS en faisant adopter la stratégie française des Villes-Santé 2020-2030, qui s'appuie sur la stratégie européenne (Consensus de Copenhague, 2018).